

lorsque les chefs politiques des onze gouvernements reprendront la conférence. Ces rapports ne semblent pas avoir été communiqués aux sénateurs; du moins, je n'en ai pas reçu.

L'honorable M. Martin: Et le gouvernement n'en a pas autorisé la publication. Le gouvernement devra s'occuper de cela lorsqu'il en traitera avec les provinces.

L'honorable M. Desruisseaux: Je comprends. Si vous me permettez de continuer, je vais faire une déclaration à ce sujet. On m'a dit que c'est un rapport confidentiel, mais la presse semble avoir été informée et, d'après ce que j'ai lu, avoir eu facilement accès aux renseignements. A titre d'exemple, je pourrais vous signaler ce que le *Globe and Mail* a publié il y a quelques jours à ce sujet.

L'honorable M. Martin: Quand au juste?

L'honorable M. Desruisseaux: Je n'ai pas noté la date; je regrette; mais c'était il y a quatre ou cinq jours.

L'honorable M. Langlois: Quel est le titre?

L'honorable M. Desruisseaux: Le voici: «Senate changes one of issues for Conference».

L'honorable M. Croll: C'était le 16 janvier.

L'honorable M. Desruisseaux: On a dit un certain nombre de choses intéressantes à ce sujet. Je ne puis qu'ajouter avec un brin d'humour que nous devrions lire les journaux pour savoir ce que pensent actuellement les membres du comité permanent de la Conférence fédérale-provinciale. Remarquez bien que je ne m'oppose pas à la diffusion de l'information mais il me semble étrange d'avoir à lire les journaux pour savoir et connaître un peu ce qui se passe dans un domaine constitutionnel aussi important de notre gouvernement.

L'honorable Donald Cameron: Honorables sénateurs, je commencerai par féliciter le sénateur Molson et les membres de son comité de la tâche importante et fort utile de refonte du Règlement du Sénat dont ils se sont acquittés. Leur étude a comporté un examen détaillé de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et d'une longue liste de lois qui figurent à l'appendice A du hansard du Sénat du 28 novembre 1968.

Avant d'aborder ce sujet, je tiens à dire au sénateur Desruisseaux que j'ai écouté ce qu'il a dit avec énormément d'intérêt et à certains égards avec beaucoup de sympathie. Le chef du gouvernement (M. Martin) se souvient que je lui ai fait part hier avec une certaine inquiétude du fait que les membres du Sénat

n'avaient pas été consultés au sujet de la réforme du Sénat. Il ne convient peut-être pas du point de vue des institutions que cette question soit discutée avec les membres du Sénat; s'il en est ainsi, il y a vraiment quelque chose qui cloche. J'aurais pensé que le gouvernement, n'importe quel gouvernement, à propos d'une question de cette importance, aurait estimé de son devoir d'avoir une séance à huis clos avec les sénateurs, à leur gré. Je reconnais que les séances à huis clos à Ottawa diffèrent de celles tenues à d'autres endroits.

L'honorable M. Flynn: Voilà un excellent moyen de se faire de la publicité.

L'honorable M. Cameron: A propos des commentaires qu'il a fait au sujet des procédures traditionnelles, j'éprouve des sentiments variés. A mon avis, la tradition a sa place et parfois notre vie et notre société s'en trouvent enrichies et plus intéressantes. Cependant, j'estime que nous perdons parfois trop de temps à conserver certains vestiges d'une époque révolue et j'espère que nous aurons l'occasion de discuter de cette question plus tard d'une manière plus approfondie.

A l'article 3 du quatrième rapport du comité spécial, il est question de critiques publiques répandues sur l'ensemble du processus parlementaire tel qu'il existait jusqu'à maintenant. Je suis de ceux pour qui ces critiques sont fondées, non pas à l'adresse des membres du Parlement qui, dans l'ensemble, sont un groupe de travailleurs qui passent des heures bien plus longues et plus pénibles à s'acquitter de leurs responsabilités que leurs détracteurs. A mon sens, les critiques sont justifiées si l'on part du principe que les deux Chambres du Parlement ont essayé de faire marcher une entreprise complexe de plusieurs milliards de dollars d'après un ensemble de règles destinées à un gouvernement beaucoup plus petit et ayant une activité moins étendue. La Chambre des communes a heureusement approuvé un ensemble de nouvelles règles de procédure, qui lui permettront sans doute d'administrer les affaires de l'État d'une façon beaucoup plus rationnelle et plus expéditive.

L'un des principaux résultats de la réforme du Règlement du Parlement réside dans le rôle élargi des comités de la Chambre des communes et du Sénat. Ces modifications vont exiger des changements d'importance dans la disposition des locaux sur la colline parlementaire. En voici quelques-uns: il nous faudra tout d'abord des salles de comité plus nombreuses et mieux équipées que par le passé; deuxièmement, un personnel beaucoup plus considérable de secrétaires qualifiés pour